Formuler des titres de dissertation

Par **lou**, le **26/08/2005** à **10:38**

Bonjour a tous ,

Ayant fait toute cette année mes plans de Constit en evitant les verbes conjugués , je me demandais aux vues de tout les sujets consultés soit dans les bouquins , soit sur Internet si on pouvait formuler les titres de cette maniere ou cela est-il a prohiber ?

:arrow: I/ D'une présidence hégemonique ....
II/a une présidence relative
et de la meme facon pour les A et B
A/une hegemonie fondée sur l'election au suffrage universel
B/et renforcee par le phenomene majoritaire .

J'espere etre claire
:wink:

merci d'avance

Par **Yann**, le **26/08/2005** à **10:50**

Il s'agit des plans dits "à la science po", moi je préfère je trouve que ça montre une certaine continuité dans la réflexion et que tout s'enchaine ded manière logique.
Mais pour répondre plus précisément à ta question ça dépend principalement de ton prof.
Certains privilégient ce type de plan d'autres n'aiment pas.
Dans tout les cas c'est pas interdit de procéder ainsi.

Par **lou**, le **26/08/2005** à **11:00**

Donc cela reste a nos "risques et perils" le jour de l'examen si j'ai bien compris ?!

:?

Par **Yann**, le **26/08/2005** à **11:06**

Grosso modo oui, mais si tu en as fait tout au long de l'année c'est que le prof ne dit rien. Tu peux toujours te renseigner sur les goûts du prof auprès de tes chargés de td ou du prof lui même.

Par **lou**, le **26/08/2005** à **13:30**

Le probleme est que je n'ai jamais formulé mes intitulés de cette facon , je verrai selon mes inspirations le jour de l'exam (dans pas trés longtemps ...), et sinon ca aussi equivaut a la forme sc po ?

-I)le juge et l'interpretation :les conquetes de la jurisprudence
-A)declin de la loi , force de la jurisprudence ?

merci pour tes informations

Par **Yann**, le **26/08/2005** à **15:15**

Pas vraiment, pour la forme "science po" l'idée c'est de faire une phrase coupée en deux avec les deux titre. En plus on met des points de suspension entre les parties.

Par **mathou**, le **27/08/2005** à **21:35**

:lol:

D'accord avec Yann (comme d'hab' ? Image not found or type unknown)

A Paris on préfère les phrases nominales, qui permettent de mieux résumer et synthétiser la pensée. Le mieux est de se renseigner auprès des intéressés - et c'est marrant quand le chargé de TD les aime avec des verbes et le prof sans... J'ai une préférence pour les nominales en fait.

Mais les titres décomposés avec des points de suspension, c'était la bête noire de nos profs. C'est celui qu'ils appellent le plan " I- Charles... II- ... de Gaulle ", celui que tu fais au brouillon pour suivre tes idées et que tu reformules sur la copie. Ils nous disent que c'est séparer la :lol:

réflexion, le fond et la forme, et que c'est zéro Image not found or type unknown Donc ça dépend réellement des professeurs.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés